

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL587

présenté par
M. Belot, rapporteur

ARTICLE 38

A l'alinéa 3, substituer au mot :

« leur »,

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.